



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 30 mai 2024 - Délibération n° 2024-053

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET "CHATEL-HAUT PÂTIS"

CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 17 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Fouchet, 1^{ère} Maire-Adjointe.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	23
Votants	22
Vote	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	6

Présidente de séance : Madame Françoise Fouchet, 1^{ère} Maire-Adjointe.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Benoit Quélard, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Madame Anaïs Cadoret, pouvoir donné à Monsieur Valentin Perré.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Nicolas Régis.

Monsieur Loïc L'Haridon, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane Lefebvre.

Le Maire, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

Rapport de Louis Le Coz.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-032 du 4 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget "Chatel-Haut Pâtis",

Vu la présentation en Commission Finances du 14 mai 2024,

Considérant qu'il y a lieu de corriger une erreur matérielle produite dans le montant retranscrit sur la délibération des recettes de fonctionnement faussant le résultat de fonctionnement,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 03/06/2024
Reçu en préfecture le 03/06/2024
Publié le - **3 JUIN 2024**
ID : 035-213502362-20240530-SG2024_231-BF

CORRIGE la délibération d'approbation du compte administratif " Chatel-Haut Pâtis " 2023 faisant apparaître les résultats correctifs suivants :

Dépenses de fonctionnement :	1 007 035,61 €
Recettes de fonctionnement :	1 059 369,99 €
Résultat de fonctionnement :	+ 52 334,38 €
Dépenses d'investissement :	1 003 294,30 €
Recettes d'investissement :	1 200,00 €
Résultat d'investissement :	- 1 002 094,30 €
Résultat global et réel de clôture :	- 949 759,92 €

Pour extrait conforme,


Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Stéphane Lefebvre
Conseiller Municipal



Mis en ligne le - **4 JUIN 2024**